



MAIRIE DE CIVAUX

2, Place de Gomelange
86320

Téléphone : 05 49 48 45 08

Télécopie : 05 49 48 98 74

e-mail : civaux@cg86.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Espace cinéraire : acceptation du règlement et fixation des tarifs

Le quatorze mai deux mille quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur JASPART Hervé, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/05/2004

Présents : MM. JASPART - Mme GUILBERT - GIRARD - MARAND - SUIRE - SCHREVEL - MAINVILLE - REMBLIER - LE FLOC'H - COIFFARD - MOREAU - LEFORT -

Absent et excusé : M. BOZIER Gérard représenté par M. JASPART Hervé suivant pouvoir annexé

M. TURBEAU Frédéric représenté par M. LEFORT Jean-Michel suivant pouvoir annexé

Monsieur MOREAU Alain a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place d'un espace cinéraire dans le cimetière communal.

Il convient d'établir le règlement et de fixer les tarifs

Lors de sa réunion, la commission voirie a préparé un projet de règlement et de tarifs. Le Maire donne lecture du règlement de l'espace cinéraire.

Les prix proposés sont les suivants :

Fontaine Fleurie

15 ans	: 400 €
30 ans	: 600 €
50 ans	: 800 €
Perpétuelle	: 1 000 €

Tombe Individuelle

15 ans	: 600 €
30 ans	: 900 €
50 ans	: 1 200 €
Perpétuelle	: 1 500 €

Dispersion des cendres : gratuit

Ouverture, fermeture, gravure, pose de soliflore : 30 €

Gravure : forfait de 152.45 €

Soliflore : 20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le règlement de l'espace cinéraire tel que proposé ainsi que les tarifs.

Il autorise le Maire à concéder aux familles les case ou tombe individuelle pour les périodes et tarifs indiqués ci-dessus.

Le règlement sera à effectuer auprès du Régisseur des Recettes de la Mairie et les chèques seront libellés à l'ordre du Trésor Public.

Cette délibération annuel et remplace celle prise le 12 décembre 2003.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Le Maire
Hervé JASPART

